



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets

Question écrite n° 126116

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le nouveau barème éco-emballage. Ce nouveau barème applicable à compter du 1er janvier 2012 est en forte augmentation (estimée à 25 % pour la période 2011-2015) alors même que des hausses de 25 % et de 7 % ont déjà été pratiquées ces deux dernières années (soit au total une hausse de 67 % sur la période 2009-2015). Bien que les objectifs du Grenelle II soient ambitieux à juste titre, de telles mesures d'intérêt général ne peuvent être prises en charge par un seul acteur, notamment les PME. La Fédération française des industriels - charcutiers, traiteurs, transformateurs de viande (FICT) par exemple - rassemble plus de 200 entreprises qui produisent chaque année plus d'un million de tonnes de charcuteries dont près de 70 % sont vendues sous emballage au rayon libre-service. Selon l'observatoire des prix et des marges, le résultat net moyen de cette industrie est de 0,8 % du chiffre d'affaires, notamment à cause de la pression exercée par la grande distribution qui refuse les hausses de prix sur ces produits. Toute nouvelle charge deviendrait donc insupportable pour les PME. Face à ce constat, il demande si le Gouvernement envisage que les évolutions de la cotisation éco-emballages soient répercutées directement sur les prix de vente à la distribution et qu'elles ne soient pas incluses dans les négociations commerciales. Il lui demande également s'il compte agir davantage sur la prévention des déchets, et non plus seulement sur la gestion des déchets.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126116

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 384

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)